

**INSTITUT  
AFRICAIN DE  
DÉVELOPPEMENT  
ACADÉMIE DE GESTION DES  
FINANCES PUBLIQUES  
POUR L'AFRIQUE  
SERIE DE FORMATIONS DES CADRES EN  
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

# **MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES EN AFRIQUE PENDANT LA CRISE ET AU-DELÀ**

**Notes à l'intention des décideurs politiques**



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT





## AUTEURS PRINCIPAUX/COORDONNATEURS :

**M. Kevin Chika Urama**, FAAS,  
Économiste en chef et Vice-président par intérim, complexe gouvernance économique et gestion du savoir et Directeur principal<sup>1</sup>.

**M. Eric Kehinde Ogunleye**,  
Conseiller de l'Économiste en chef et Vice-président, complexe gouvernance économique et gestion du savoir et Chef par intérim, Division de la gestion des politiques<sup>1</sup>.

## AUTEURS CONTRIBUTEURS :

**M. Seedwell Hove**, Chef du renforcement des capacités<sup>1</sup>

**M. Attoumane Bacar Saindou**, Chargé principal du renforcement des capacités<sup>1</sup>

**M. Wabiri Njeri**, Chargé principale du renforcement des capacités<sup>1</sup>

**M. Nkoanyane Sebutsoe**, Chargé supérieur du renforcement des capacités<sup>1</sup>

**M. Chidiebere Ibe**, Consultant<sup>1</sup>

**M. Raphael N'guessan**, Consultant<sup>1</sup>

**M<sup>me</sup> Susan Lado**, Jeune professionnelle<sup>1</sup>

## PEER REVIEW EDITORS

**M. Maimbo Christobel Nyanga**, Économiste principal, Fonds monétaire international, États-Unis d'Amérique

**M. Aboubakar Nacanabo**, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud

**Mme Sameera Khan**, Directrice, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud

**M. Emeka Nwankwo**, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud

**Mme Wynnona Steyn**, Économiste, Administration fiscale sud-africaine (SARS), Afrique du Sud

**M. James Barungi**, Chef de projet, Administration fiscale ougandaise (URA), Ouganda

**M. Kalayu Gebre-Selassie**, Directeur de la gouvernance, Département de la gouvernance et de la gestion des finances publiques, Banque africaine de développement

**M. Bayo Oyewole**, Consultant en PPP, infrastructure et développement urbain, Groupe de la Banque africaine de développement

**M. Clement Migai**, Conseiller en politique fiscale, Forum mondial/OCDE, France

**M. Seth Terkper**, Consultant principal, ancien ministre des Finances du Ghana

**M. Friday Ohuche**, Consultant en gestion des finances publiques

<sup>1</sup>. Institut africain de développement, Banque africaine de développement, Côte d'Ivoire.

**La note à l'intention des décideurs politiques devrait être citée comme suit :** Groupe de la Banque africaine de développement (2022) : Note à l'intention des décideurs politiques. Mobilisation des ressources intérieures en Afrique pendant la crise et au-delà. Contributions de la Banque africaine de développement, Formation des cadres en gestion des finances publiques sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique pendant la crise et au-delà, juin 2022 [Urama K. C., Ogunleye E. K., Hove S, Saindou A. B., Wabiri N., Sebutsoe N., Ibe C., N'guessan R., Lado S. P. (éd.)], Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.



# Sommaire

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>5</b>
<b>1. CONTEXTE</b>	<b>7</b>
<b>2. OPTIONS DES POLITIQUES POUR MAXIMISER LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES EN AFRIQUE</b>	<b>11</b>
<i>2.1 Politiques à court terme</i>	11
<i>2.2 Politiques à moyen terme</i>	11
<i>2.3 Politiques à long terme</i>	12
<b>3. CALENDRIER, CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES</b>	<b>14</b>
<b>4. ENSEIGNEMENTS TIRÉS</b>	<b>15</b>
<b>5. CONCLUSION</b>	<b>17</b>

# Remerciements

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude envers les réviseurs, qui ont apporté leur soutien, fait des sacrifices, et généreusement mis leur temps à notre disposition afin de revoir les versions précédentes du rapport et formuler d'excellents commentaires et suggestions.

Nous remercions également tous les participants à la formation des cadres en gestion des finances publiques sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique pendant la crise et au-delà, issus des pays membres régionaux (PMR), pour leur participation ainsi que leurs discussions et contributions très animées et intéressantes.

Nous sommes reconnaissants envers tous nos partenaires institutionnels pour leur soutien dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation conjointes de la formation. Nos partenaires sont : le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) basé au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI), l'administration fiscale sud-africaine (SARS), l'administration fiscale ougandaise (URA), et le ministère de l'Économie et des Finances de la République du Bénin.

Le rapport s'est enrichi des conférences, présentations et discussions menées par les animateurs de la formation que nous citerons, à savoir : M. Maimbo Christobel Nyanga, Économiste principal, Fonds monétaire international, États-Unis; M. Aboubakar Nacanabo, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud; Mme Sameera Khan, Directrice, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud; M. Emeka Nwankwo, Directeur, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), Afrique du Sud; M. Damas Hounsounon, Directeur, ministère de l'Économie et des Finances du Bénin; Mme Wynnona Steyn, Économiste, Administration fiscale sud-africaine (SARS), Afrique du Sud; Mme Winile Ngobeni, Économiste, Administration fiscale sud-africaine (SARS), Afrique du Sud; M. James Barungi, Chef de projet, Administration fiscale ougandaise (URA), Ouganda; M. Bayo Oyewole, Consultant en PPP, infrastructure et développement urbain, Groupe de la Banque africaine de développement; M. Kalayu Gebre-Selassie, Directeur de la gouvernance, Département de la gouvernance et de la gestion des finances publiques, Banque africaine de développement; M. Clement Migai, Conseiller en politique fiscale, Forum mondial/OCDE, France; l'honorable M. Mohammed Boussaid, ancien ministre des Finances du Maroc; et l'honorable M. Seth Terkper, ancien ministre des Finances du Ghana.

Nous remercions également l'équipe du Groupe de la Banque africaine de développement qui a contribué à organiser le dialogue sur les politiques, en particulier Mme Tania Sede Adjagan, Assistante en communication unifiée, Services institutionnels de technologies de l'information; Mme Dhouibia Dorsaf, Assistante en communication unifiée, Services institutionnels de technologies de l'information; Mme Kamaria Badirou, Assistante d'équipe, Institut africain de développement; M. Chidiebere Ibe, Consultant, Institut africain de développement; et M. Raphael N'guessan, Consultant, Institut africain de développement.



# 1 Background

## 1. Contexte

- Les besoins en financement de l'Afrique sont immenses et continuent d'augmenter en raison du fardeau économique et social croissant causé par la pandémie de COVID-19, ce qui accroît les pressions pour financer le changement climatique et les problèmes de sécurité.
- Le continent ressent toujours les effets des importants flux financiers illicites (FFI), estimés à 89 milliards d'USD par an (environ 3,7 % de son produit intérieur brut (PIB)), qui pourraient financer la moitié du besoin en financement affecté aux objectifs de développement durable du continent (Figure 1).
- En dépit de l'énorme potentiel du continent, les recettes des administrations publiques en Afrique (en pourcentage du PIB) se sont élevées en moyenne à 22,4 % entre 2000 et 2021. Après avoir culminé à 27,3 % en 2008, les recettes de l'administration centrale ont régulièrement diminué pour atteindre leur plus bas niveau à 18,1 % à la fin de 2021 (Figure 2).
- La diminution des recettes fiscales contribue à creuser le déficit de financement sur le continent et à affaiblir sa capacité à financer son développement et réduire la pauvreté.
- La Banque africaine de développement (BAD ou la Banque) estime que le besoin de financement de l'Afrique devrait s'élever à 485 milliards d'USD environ sur la période 2021-2023 afin de pouvoir répondre de manière adéquate à la crise et soutenir la reprise. De plus, la Banque estime que le besoin de financement annuel, qui permettrait de mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030, serait d'environ 30,6 % du PIB, soit 19,1 milliards d'USD, en moyenne, par pays, entre 2021 et 2030 (Figure 3). L'Afrique a également besoin d'environ 1,3 billion d'USD à 1,6 billion d'USD d'ici 2030 (environ 118,2 milliards d'USD et 145,5 milliards d'USD par an, de 2020 à 2030) pour répondre à la question du changement climatique. La poursuite de cette tendance impliquerait un besoin de financement climatique de 99,9 milliards d'USD à 127,2 milliards d'USD, soit une moyenne de 108 milliards d'USD par an jusqu'en 2030.
- Par conséquent, il est devenu urgent de renforcer substantiellement la capacité de l'Afrique à générer davantage de ressources intérieures afin de faire face à ses besoins énormes et croissants de financement.

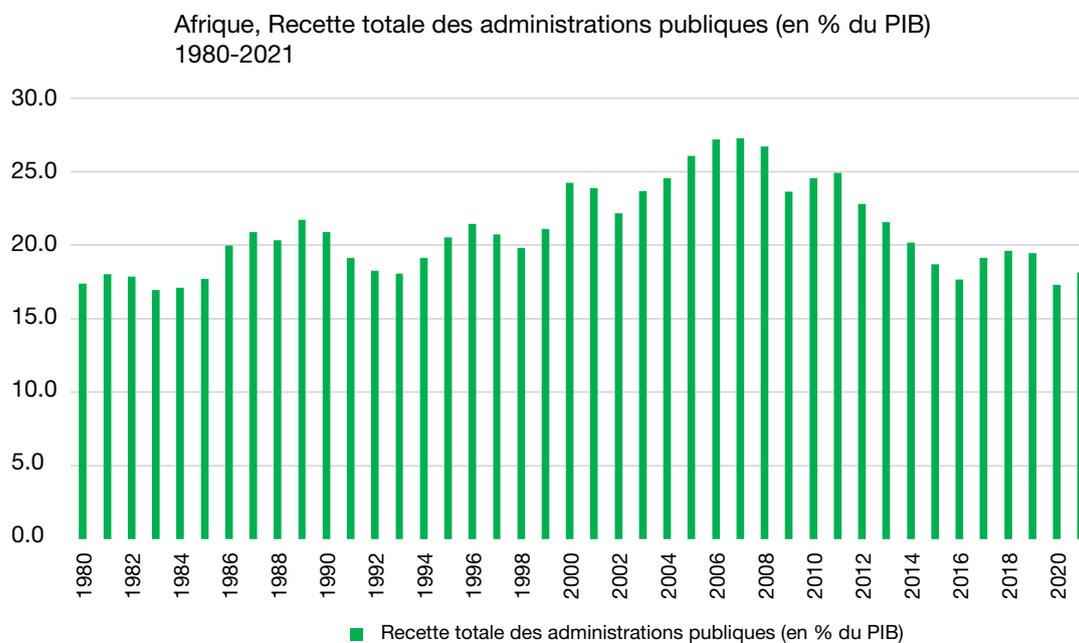


Figure 1: Flux financiers illicites annuels en provenance d'Afrique



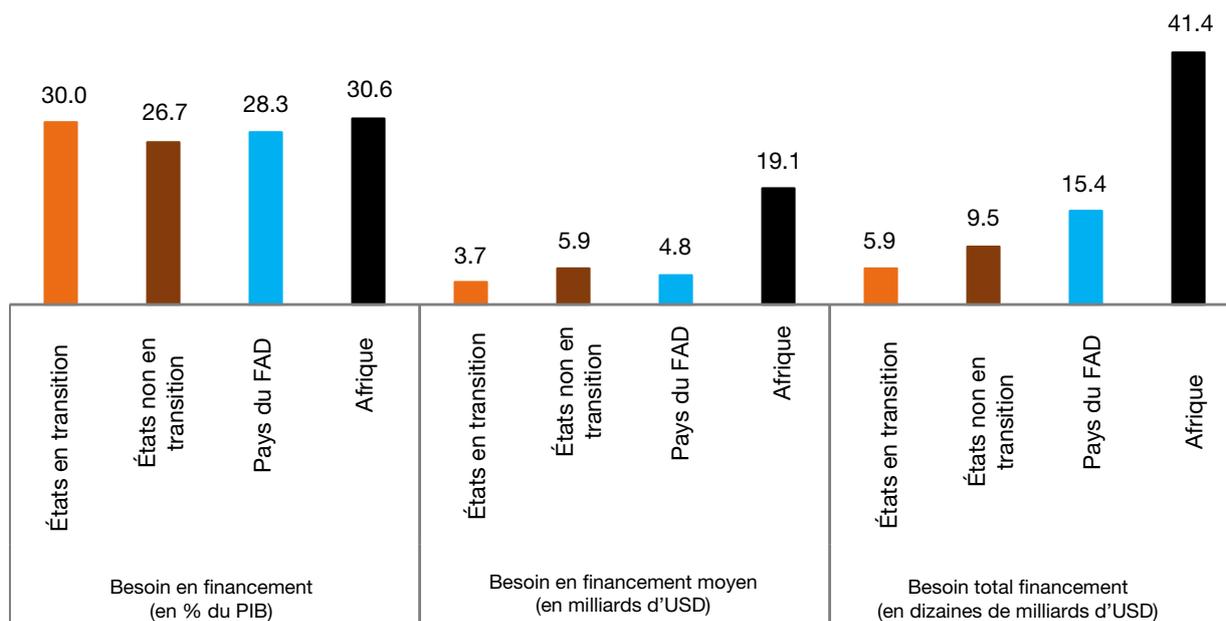
Source: Rapport 2020 de la CNUCED sur le développement économique en Afrique

Figure 2: Résultats des recettes budgétaires en Afrique



Source: Département des Statistiques, Banque africaine de développement

**Figure 3:** Besoin de financement (en pourcentage du PIB, en milliards d'USD) pour mettre fin à l'extrême pauvreté dans les pays africains d'ici 2030



Source: Département des Statistiques, Banque africaine de développement, 2022

Avec l'aide de l'Académie de gestion des finances publiques (PFMA), l'Institut africain de développement (ADI) a organisé conjointement avec ses partenaires, le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial), une formation à l'attention des cadres d'une durée de 4 jours, du 13 au 16 juin 2022, pour les pays membres régionaux, sur le thème suivant : « La mobilisation des ressources intérieures (DRM) en Afrique pendant la crise et au-delà ».

- Cette formation était la première partie d'une formation fondamentale structurée d'une durée de 18 mois constituée par un cycle de formations à l'intention des cadres en gestion des finances publiques, et faisait suite à la première séance de formation inaugurale d'introduction en mars 2022. Le programme de formation a fourni des outils pratiques et des choix de politiques réalisables ainsi que des retours d'expériences et des pratiques partagées afin de renforcer les capacités des gouvernements africains en vue de maximiser la mobilisation des ressources intérieures (DRM). Cette note résume les principaux choix politiques qui ont résulté de ces discussions.
- Les discussions sur les choix des politiques ont été basées sur 9 domaines thématiques axés sur la DRM, ainsi qu'il suit :
  - L'économie politique de la réforme de la DRM.
  - L'évaluation de l'impact des initiatives régionales et mondiales en matière de DRM sur les pays africains.
  - Les stratégies de recettes à moyen terme (MTRS).
  - L'accélération de l'automatisation et la numérisation de l'administration fiscale.
  - Les stratégies pour améliorer le respect des obligations fiscales et le recouvrement de l'impôt.

- o L'amélioration de l'environnement des affaires et des partenariats public-privé pour une DRM durable.
  - o Une DRM durable en Afrique : maximiser les recettes fiscales traditionnelles et non fiscales et explorer les nouvelles possibilités de revenus.
  - o La réduction a minima de la fraude et l'évasion fiscale internationale, ainsi que des prix de transfert grâce à la transparence fiscale, aux échanges de renseignements et à l'identification du bénéficiaire effectif.
  - o L'avenir d'une DRM durable en Afrique.
- La formation comprenait également des séances parallèles en petits groupes en fonction des caractéristiques des groupes de pays. Les groupes de pays se répartissaient entre les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire, les pays à forte intensité de ressources et les pays en transition. Ces sessions ont contribué à favoriser l'apprentissage entre pairs et les discussions sur les questions pertinentes liées à la DRM compte tenu des particularités de ces pays.

# 2 Options des politiques pour maximiser la mobilisation des ressources intérieures en Afrique

La formation a abouti à l'élaboration de plusieurs choix de politiques visant à améliorer la mobilisation des ressources intérieures (DRM) en Afrique. Ces choix de politiques comprennent des politiques à court, moyen et long terme.

## 2.1 Politiques à court terme

- Établir des registres des contribuables complets, exacts et à jour, en se dotant d'une base de données numérique centralisée ainsi que de numéros d'identification fiscale uniques (NIF) à haut niveau d'intégrité liée aux données biométriques de chaque assujetti;
- Adopter des plans complets et solides d'amélioration de la conformité fiscale, y compris la promotion de la conformité volontaire, p. ex. par l'éducation et la sensibilisation des contribuables, la promotion de la conformité collaborative et la conformité institutionnelle;
- Mettre en œuvre des politiques fiscales qui simplifient l'utilisation de leviers fiscaux, réduisent le fardeau fiscal et attirent les investissements du secteur privé;
- Élargir l'utilisation des plateformes de paiement électronique (p. ex., paiement mobile, cartes de crédit, cartes de débit et transfert électronique de fonds) afin de permettre aux contribuables d'effectuer facilement des paiements;
- Rationaliser les exonérations fiscales, en particulier dans les industries extractives;
- Adopter et mettre en œuvre la méthodologie d'évaluation TADAT pour un meilleur diagnostic des systèmes et défis fiscaux, et informer les réformes des politiques fiscales et de l'administration fiscale afin qu'elles soient fondées sur des données probantes;
- Participer activement à la redéfinition de l'agenda fiscal mondial en défendant les intérêts spécifiques de l'Afrique.

## 2.2 Politiques à moyen terme

- Concevoir des dispositifs qui favorisent l'efficacité des recours en matière fiscale et le règlement des différends, qui s'étendent jusqu'aux tribunaux, afin d'aider à renforcer les droits ainsi que la confiance en général, et celle des contribuables en particulier;

2. Les TIN à haut niveau d'intégrité sont généralement des nombres simples sans information intégrée (c.-à-d. ne contenant pas de caractères alphabétiques ou spéciaux) dotés d'un mécanisme d'auto-validation (par exemple, une clé de contrôle).

- Mettre en œuvre la numérisation et l'automatisation des processus de comptabilité et d'exécution fiscales ainsi que l'utilisation d'outils numériques pour la collecte et l'administration des recettes;
- Élargir l'assiette fiscale pour inclure l'économie numérique en pleine croissance et les activités virtuelles;
- Renforcer les liens économiques et diplomatiques bilatéraux et multilatéraux afin d'accroître le volume des échanges commerciaux et d'attirer des investisseurs (en offrant une stabilité fiscale aux investisseurs des pays partenaires);
- Étendre l'assiette fiscale aux grands secteurs informels, qui contribuent actuellement beaucoup moins aux recettes fiscales par rapport à la part qu'ils représentent dans le PIB;
- Entreprendre de solides réformes du système fiscal, y compris la refonte des paramètres de la stratégie, des caractéristiques de la conception, de la composition des recettes fiscales et des considérations relatives à l'impact économique et social;
- Adopter des mesures fiscales innovantes, notamment la perception de taxes environnementales, de taxes sur le carbone, l'imposition des individus fortunés et du luxe ostentatoire, ainsi que des personnes politiquement exposées, et l'imposition des particuliers dont la fortune se trouve dans des paradis fiscaux afin de maximiser la DRM;
- Mettre en œuvre le cadre inclusif relatif au plan d'action sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS);
- Les pays africains devraient revoir les conventions fiscales défavorables (par exemple, examiner les problèmes potentiels de double imposition et d'échange de renseignements);
- Mobiliser des financements auprès du secteur privé, y compris des partenariats public-privé (PPP), des fonds de pension, du financement participatif, du financement mixte et de l'investissement d'impact, pour financer un développement public durable;
- Mettre en œuvre l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf) et tirer parti de ses opportunités pour soutenir le développement économique et intégrer les systèmes économiques et financiers fragmentés et à petite échelle de la région afin d'améliorer la mobilisation des ressources;
- Renforcer la législation pour atténuer les FFI et endiguer la corruption; renforcer les cadres juridiques pour réduire l'évasion fiscale, le transfert de bénéfices et les prix de transfert; renforcer les dispositifs juridiques afin d'améliorer l'échange de renseignements à des fins fiscales, notamment en garantissant la transparence des bénéficiaires effectifs dans les entités et montages juridiques;
- Accroître la responsabilité des gouvernements dans l'utilisation des ressources publiques;
- Améliorer le recouvrement de l'impôt foncier grâce à un système de collecte robuste, moderne et simplifié.

## 2.3 Politiques à long terme

- Réformer les agences du revenu et les entreprises publiques (SOE) par la modernisation ou la privatisation des entreprises publiques déficitaires afin d'accroître leur contribution au fiscus;
- Interconnecter les systèmes de la douane et des impôts pour recouper les informations sur le commerce;
- Diversifier l'économie pour élargir l'assiette fiscale;
- Moderniser le secteur informel pour exploiter son potentiel de développement économique et social;
- Adopter des conventions fiscales internationales, aussi bien bilatérales que multilatérales, qui peuvent aider à résoudre les problèmes de double imposition, à prévenir la fraude et l'évasion fiscales;
- Développer des plateformes et des systèmes pour promouvoir l'échange de renseignements à des fins fiscales et assurer la coopération fiscale et l'assistance administrative en matière de fiscalité internationale;
- Adopter un cadre juridique pour mettre en œuvre la déclaration pays par pays par les grandes entreprises multinationales relatives à la répartition mondiale des revenus, des bénéfices, des impôts payés et de l'activité économique entre les juridictions fiscales dans lesquelles elles opèrent (Action 13 du projet BEPS);
- Renforcer les actions visant à promouvoir le rapatriement des fonds transférés illégalement à l'étranger.



# 3 Calendrier, conception et mise en œuvre des politiques

- Quels que soient les choix de politiques, l'obtention des résultats souhaités dépendra en grande partie du calendrier, de la rapidité et de la souplesse de la mise en œuvre ainsi que du contexte.
- La conception des politiques devrait être axée sur des perspectives à long terme. La politique fiscale ne devrait pas seulement se concentrer sur l'augmentation des recettes intérieures nécessaires au financement du développement, mais aussi sur la reconstruction de meilleures économies qui soient résilientes, durables, inclusives et réduisent les inégalités.
- Les politiques conçues pour renforcer la DRM ont besoin d'un soutien politique pour être mises en œuvre efficacement et, par conséquent, la dynamique politique spécifique à chaque pays est importante.
- Les décideurs devraient recenser les effets multiplicateurs potentiels et les avantages connexes des stratégies et réformes des politiques sur d'autres secteurs de l'économie au stade de la conception des politiques.
- La promotion de la cohérence des politiques, la mise en place de systèmes de gouvernance nationaux solides et la mobilisation de la volonté politique sont essentielles pour faire avancer les réformes des politiques et des systèmes fiscaux à terme.



# 4 Enseignements tirés

- La mise en place d'un cadre législatif et institutionnel pour mener des réformes fiscales et des politiques fiscales rigoureuses est essentielle pour promouvoir des réformes fiscales réussies et maximiser la DRM.
- L'outil TADAT fournit une évaluation standardisée et objective des forces et des faiblesses du système de l'administration fiscale d'un pays, et peut aider à renforcer le dialogue sur les réformes entre les principales parties prenantes : gouvernements, représentants de l'administration fiscale, prestataires de développement des capacités, secteur privé et société civile.
- La gestion des risques liés à la conformité est essentielle pour fournir aux administrations fiscales un moyen structuré d'identifier, d'évaluer, de hiérarchiser et de traiter les risques de conformité.
- Dans le cadre du processus d'élaboration des MTRS, un diagnostic détaillé des principales caractéristiques de la politique fiscale, de l'administration et du cadre juridique doit être établi, une feuille de route définie portant sur les mesures à prendre pour promouvoir la recherche d'un consensus autour de la stratégie, ainsi que la recherche d'un engagement politique qui est primordial pour parvenir à un consensus en vue d'une mise en œuvre efficace de ces MTRS.
- La possibilité d'abus des conventions fiscales peut être contrecarrée en y insérant certaines dispositions, telles que celles stipulées dans le préambule selon lesquelles les conventions fiscales ne devraient pas créer de possibilités de non-imposition ou de réduction de l'imposition au moyen de la fraude ou l'évasion fiscale.
- Lors de la planification de l'adoption ou de la ratification de conventions internationales, il est important de tenir compte des liens économiques (volume des échanges commerciaux), de la nécessité d'attirer les investissements (stabilité fiscale des pays partenaires), de la nécessité d'éviter un « nivellement par le bas » entre les pays, de la reconnaissance du système fiscal (expansion du réseau conventionnel), et de l'action politique (renforcement des liens diplomatiques et politiques).
- Le taux de FFI est élevé alors que la transparence est faible. L'échange de renseignements fiscaux entre les pays est essentiel pour lutter contre les FFI. C'est la raison pour laquelle les cadres d'échange de renseignements à des fins fiscales devraient être renforcés en garantissant l'accessibilité aux bénéficiaires effectifs des entités juridiques et des montages juridiques grâce à l'apprentissage entre pairs, au renforcement des capacités de facilitation et à la coordination au niveau national entre tous les organismes concernés.
- Les incitations fiscales devraient être conçues pour protéger les recettes fiscales et attirer un type d'investissement qui peut avoir une incidence positive sur une croissance durable et équitable à long terme. Des réductions d'impôt ou des incitations trop généreuses peuvent éroder les recettes publiques et entraîner des distorsions économiques involontaires, des coûts administratifs et de la corruption.

- Le recours à des mesures fondées sur les bénéficiaires, telles que les exonérations (y compris les trêves fiscales), les dégrèvements fiscaux et la réduction des taux réduits, est moins efficace, car elles ne sont généralement pas liées au montant des ressources investies.
- Les PPP sont un moyen efficace de maximiser la DRM, car ils dépendent moins du financement par l'emprunt. Cela est particulièrement important dans les situations de marge de manœuvre budgétaire restreinte et lorsqu'un pays est confronté à des problèmes de viabilité de sa dette. Toutefois, des mesures adéquates doivent être mises en place pour quantifier et gérer correctement le passif éventuel.
- La mise en œuvre de la ZLECAf peut contribuer de manière significative aux efforts de mobilisation des ressources intérieures. Il est crucial d'en établir les priorités. Dans le même temps, elle accélérera les activités transfrontalières entre les pays africains, soulignant ainsi la nécessité de favoriser l'échange de renseignements à des fins fiscales entre les pays africains afin de lutter contre une évasion fiscale transfrontalière potentielle.
- La mise en place d'un système statistique national permettant de fournir des informations dans des domaines clés tels que l'enregistrement des biens fonciers et des sociétés ainsi que les données administratives est essentielle pour maximiser la mobilisation des ressources intérieures.
- Il est important de constituer des réserves budgétaires tels que les fonds souverains en période de conjoncture favorable, car cela aidera les gouvernements à réagir rapidement et efficacement aux chocs.
- La cohérence et l'efficacité dans l'exécution du contrat social entre le gouvernement et ses résidents et citoyens peuvent aider à renforcer la confiance et à améliorer le respect des obligations fiscales.
- L'utilisation de la technologie et la constitution d'une main-d'œuvre compétente, grâce à une formation opérationnelle et en management, ont un impact positif sur la réputation de l'administration fiscale et peuvent contribuer à renforcer la confiance des contribuables.

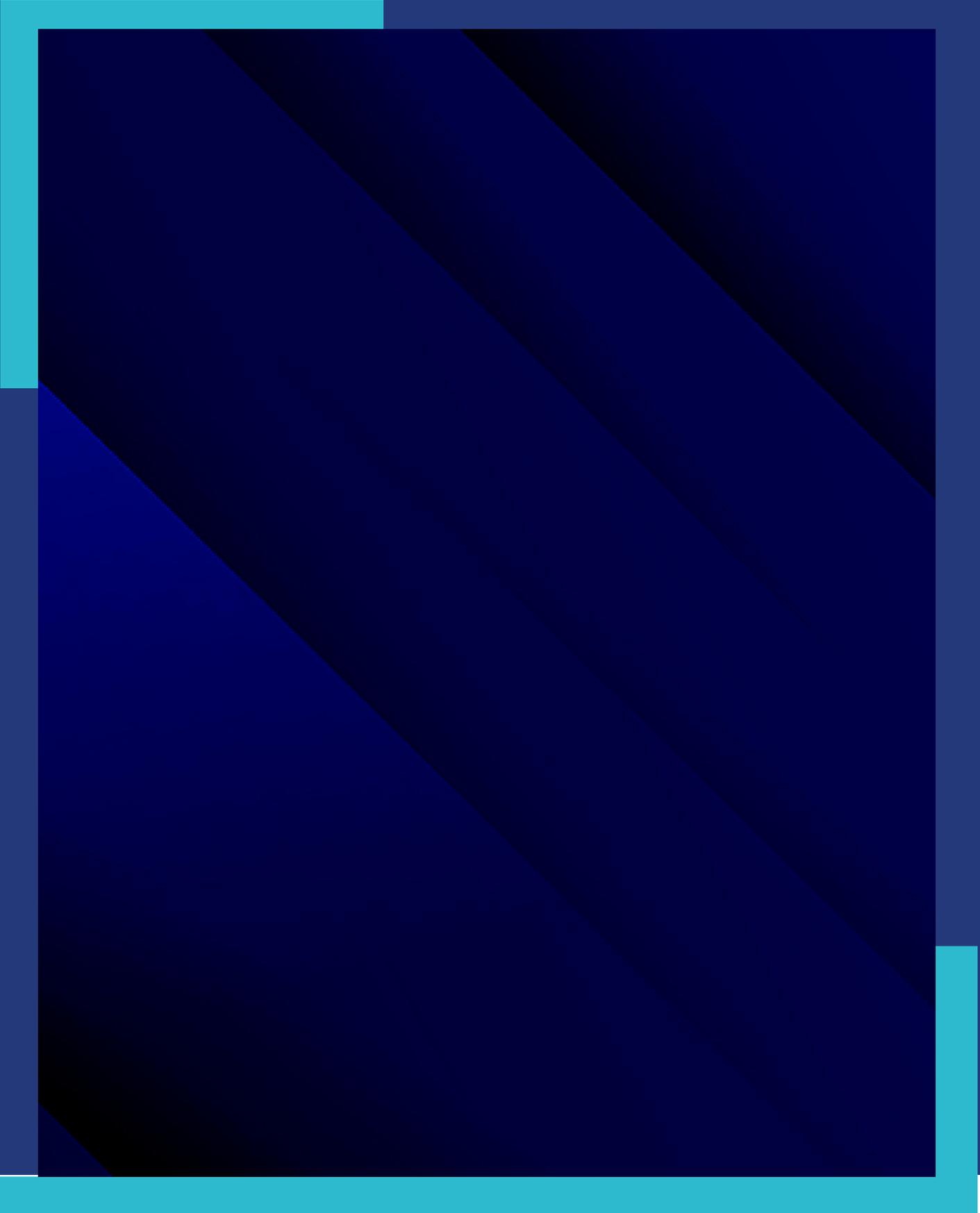


# 5 Conclusion

- L'afflux de financement pour le développement en Afrique diminue et la DRM reste faible, tandis que les pressions financières exercées par les charges socio-économiques dues à la pandémie de COVID-19, le changement climatique et les besoins en matière de sécurité augmentent.
- Les pays africains sont obligés d'emprunter, ce qui accroît les vulnérabilités associées à la dette publique.
- La formation sur la DRM a exploré divers domaines importants de la mobilisation des ressources intérieures et a discuté de plusieurs choix de politiques pour maximiser la DRM en Afrique.
- Les pays devraient renforcer l'intégrité de la base de contribuables enregistrés, accélérer l'automatisation et la numérisation en tant que processus fiscaux, adopter et mettre en œuvre des plans solides d'amélioration de la conformité fiscale, mobiliser des financements en provenance de sources de financement innovantes, accélérer l'harmonisation des politiques fiscales et douanières aux niveaux régional et continental, ouvrir des opportunités grâce à l'Accord de libre-échange continental africain, adopter des stratégies de revenus à moyen terme, renforcer la lutte contre les FFI et diversifier les économies.
- L'atteinte des résultats souhaités dépendra du calendrier des politiques, de la rapidité, de la souplesse dans la mise en œuvre des politiques ainsi que du contexte.







AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT



AFRICAN DEVELOPMENT  
INSTITUTE  
INSTITUT AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT